

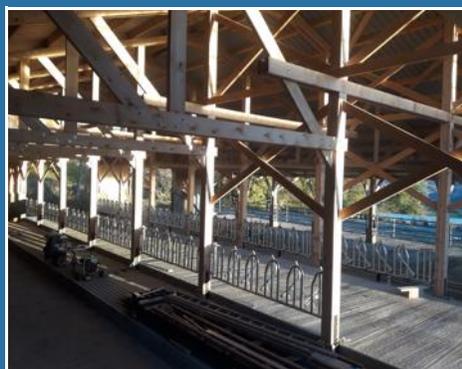
**GRAND PRIX DÉPARTEMENTAL DE LA CONSTRUCTION, DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DE L'ARCHITECTURE DURABLES 2021**



# Les Hautes-Alpes veulent construire durablement

**GRAND PRIX**  
Encourager les  
constructions vertueuses

P. 2 et 3



**TROPHÉES**  
Sept projets primés

P. 4 à 7

**INTERVIEW**  
Comment le département  
imagine l'avenir

P. 8





UNE 5<sup>e</sup> ÉDITION ORGANISÉE PAR LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

# Un Grand Prix du Département pour récompenser l'excellence ...

**Le Département organise le 5<sup>e</sup> Grand Prix de la construction, de l'aménagement, et de l'architecture durables. Son maintien durant la crise sanitaire résonne comme un appel aux constructions vertueuses.**

Il faut dire que cette cinquième édition a un écho particulier. Elle est un moyen de montrer que le Département n'abandonnera ni le secteur de la construction, ni ses objectifs en matière de respect de l'environnement. Comme l'a rappelé Arnaud Murgia, président du CAUE 05 : « Le Département s'est fortement mobilisé afin que la chaîne de la construction ne s'arrête pas. Nous sommes dans un rôle d'accompagnateur afin de construire de manière vertueuse ».

Autre force de cette édition, elle est, d'après Marc Viossat, vice-président du département, « l'âge de raison pour le concours ». « Nous avons au fil du temps resserré le nombre de lauréat afin de privilégier l'excellence », précise-t-il. L'ensemble des aménagements, constructions et réhabilitations publiques ou privés achevés après le 1<sup>er</sup> janvier 2015 ont pu concourir. Le grand gagnant a été récompensé lors d'une cérémonie organisée jeudi 9 décembre au pôle XX<sup>e</sup>, à Savines-le-Lac.



Les lauréats des trophées avec, à droite, Marc Viossat, vice-président du Conseil départemental en charge de la transition écologique. Photo Le DL/B.B.

## Une collaboration vertueuse

Initié dans le cadre du Plan climat énergie territorial, le Grand prix de la construction, de l'aménagement, et de l'architecture durables est en réalité le fruit d'une collaboration.

L'idée de ce projet émane du Département, tandis que pour la mise en

œuvre, la coordination et l'animation, ce dernier a reçu le soutien du Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement 05 (CAUE 05). Aujourd'hui, le concours représente même l'une des actions les plus importantes de cette structure associative « au service de la qualité de l'espace public et du cadre de vie

dans les Hautes-Alpes ».

Ce prix permet ainsi de mettre en valeur et de promouvoir des opérations de construction, de rénovation ou d'aménagement considérées comme exemplaires, selon plusieurs critères de respect des enjeux environnementaux.

## ... orchestré et animé avec le CAUE

Si c'est bien le Département qui est à l'origine de ce projet de Grand prix départemental, dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial (PCET), le CAUE 05 en assure l'organisation et l'animation, en accord avec les services du Département et de nombreux partenaires.

« Le CAUE vient en aide aux collectivités en réalisant des diagnostics des bâtiments et espaces publics, en définissant les besoins et l'opportunité du projet, en organisant un temps de concertation avec les usagers et en accompagnant les collectivités dans les différentes procédures » explique son président, Arnaud Murgia. « Le partenariat entre le CAUE et le Département se traduit de nombreuses manières : le CAUE participe notamment à la maison de l'habitat, au jury de concours du Département, à l'instruction et l'analyse des demandes de subventions liées à

la restauration du petit patrimoine, à l'organisation du Grand prix ainsi qu'à l'accompagnement dans la réflexion de rénovation de certains bâtiments dont le musée départemental des Hautes-Alpes », complète Marc Viossat, président délégué.

## Un partenaire indispensable

Le CAUE est donc un partenaire indispensable pour tous les projets d'aménagements et de constructions des collectivités territoriales... Mais elles ne sont pas les seules à pouvoir profiter de cette aide précieuse. « Toute personne désireuse de construire, rénover ou aménager un terrain peut avoir des conseils gratuits, neutres et désintéressés », précise Marc Viossat. Ce qui est important pour l'équipe du CAUE, c'est d'offrir le meilleur et de faire prendre conscience que dans la construction, il y

a des règles à respecter et un environnement paysager qu'il convient de prendre en compte.

Le Grand prix départemental vise justement à récompenser et valoriser de bons projets, de bonnes initiatives et des innovations intéressantes.

C'est aussi un moyen de montrer qu'il n'est pas forcément nécessaire de mettre des centaines de milliers d'euros pour qu'un bâtiment soit compatible avec son environnement et qu'il s'y intègre tout en étant respectueux du développement durable.

Et si l'investissement de départ est « souvent plus coûteux, sur le long terme le surcoût est vite compensé, et à la satisfaction écologique, s'ajoute le bien-être des usagers, qui se sentent souvent mieux grâce à des constructions où il fait bon vivre », nous assure le CAUE.

Marwa BOCHKARA

## EN CHIFFRES

→ 93 CAUE dans toute la France

→ Créé en 1979, l'équipe du CAUE 05, se compose de 6 personnes (2 architectes, 2 urbanistes, un chargé de la communication et de l'événementiel et un directeur)

→ 500 particuliers, sollicitent chaque année les conseils du CAUE

→ Une trentaine de collectivités font appel aux services de l'association pour les accompagner dans leurs projets architecturaux et d'aménagements



## Le Département s'engage pour l'environnement

Avec son engagement dans le programme ACTEE (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique), le Département place la question environnementale au centre de ses opérations d'aménagements et de réhabilitation. La collectivité assure « s'en tenir aux réglementations en vigueur, et même les améliorer ». Pour cela, elle décarbone sa production de chaleur en installant des chaudières au bois ou en se raccordant aux réseaux de chaleur déjà existants. Les bâtiments administratifs sont mieux isolés, aussi bien au niveau des canalisations que des structures. Ils sont également dotés de nouveaux dispositifs à l'instar des panneaux photovoltaïques ou des systèmes d'éclairage Led. Pour agir en faveur du développement durable, le coût d'investissement est certes plus élevé, mais il y a un gain considérable en termes de consommation d'énergie.

Même si pour le moment le Département n'a pas encore assez de recul pour évaluer les effets positifs de ses différents aménagements (en 2022 une dizaine d'études énergétiques devraient être menées) certaines données lui permettent de confirmer que la baisse de la consommation est réelle. Après avoir procédé au "relamping" (un renouvellement du parc d'éclairage) de certains équipements, une économie d'énergie d'environ 60% a été constatée par les services. Au-delà de l'action directe sur l'environnement, ces aménagements

entraînent aussi amélioration du confort...avec un fort taux de satisfaction des usagers, signe de bien-être au travail. C'est aussi un outil concret de sensibilisation des jeunes générations. Quatre collèges du département participent actuellement au "Challenge Cube.S". Dans le cadre de ce concours, les établissements ont quatre ans pour réduire leur consommation énergétique.

Les élèves sont alors acteurs des résultats. Pour gagner ils adoptent un comportement écoresponsable et participent à de nombreux ateliers. Rendez-vous en 2023 pour savoir si les efforts des collégiens du département auront été suffisants pour la première place.

M.B.



## IT05 à l'écoute des communes

En matière de construction et de rénovation écoresponsable, le Département des Hautes-Alpes n'est pas recentré sur lui-même. En plus de s'occuper de ses propres bâtiments et infrastructures, il est aux côtés de l'ensemble des communes présentes sur son territoire afin de les accompagner dans leur transition énergétique. Pour permettre à ces communes de se doter d'installations peu énergivores et respectueuses du développement durable, un dispositif financier a été instauré. Celui-ci se présente sous forme de subvention. Les communes, pour pouvoir en bénéficier, doivent commencer par déterminer un projet lié à des domaines bien précis dont la politi-

que énergie climat fait partie. Après étude des dossiers le Département accorde une aide dont le montant varie en fonction des besoins réels. Cette année c'est environ 700 000 euros d'aides directes qui ont été versées aux communes du Département haut-alpin. Cette aide financière est précieuse, mais il y a une chose qui l'est tout autant : le conseil. Justement, en termes d'accompagnement, le Département a décidé de créer l'ingénierie territoriale (IT05), un interlocuteur spécialement dédié aux collectivités territoriales et établissements publics intercommunaux. Ainsi les communes disposent, en plus de l'aide financière, d'une assistance d'ordre technique ou juridique. Pour bénéficier de cet accompagnement gratuit, pour l'ensemble des projets envisagés, il suffit d'adhérer et d'adopter les statuts de l'IT05, et de s'acquitter d'une cotisation annuelle. Une adhésion qui, au-delà de l'information et des conseils, offre un accès à la centrale d'achat, à la plateforme de dématérialisation des marchés publics ainsi qu'un coût préférentiel pour la publicité des marchés publics auprès du journal local.

M.B.

Pour le Département, l'objectif est d'atteindre une efficacité énergétique pour ses bâtiments.  
Photo archives Le DL / Vincent OLLIVIER

## Maison de l'habitat : pour un logement écoresponsable

Les Hautes-Alpes constituent un territoire rural et montagnard où l'hiver est rigoureux. Ses habitants ont donc besoin que leur habitation soit dotée d'un bon système de chauffage, et bien isolée. Dans le cas contraire, la facture peut très vite être salée.

Une étude démontre notamment que les Haut-Alpins payent en moyenne entre 3 000 et 3 500 euros de facture énergétique (et charge de déplacement) par an, contre 1 500 euros pour une autre région. Mais construire une habitation, peu énergivore et respectueuse de l'environnement, ou lancer un projet de rénovation, n'est pas chose facile. Il faut trouver les bons partenaires, choisir le bon matériau et surtout avoir le budget qui permettra le meilleur aménagement

possible.

Très souvent, rien qu'en pensant à toutes les démarches et au coût des travaux qu'il faut entreprendre, beaucoup finissent par abandonner. Pourtant, la Maison de l'habitat est là pour accompagner le public.

### Un guichet unique

Ce lieu a spécialement été créé par le Département des Hautes-Alpes pour éviter les allers-retours entre les différents partenaires auxquels les demandeurs pourraient avoir à faire appel. Les particuliers, propriétaires ou locataires, les copropriétés, ou même les acteurs du petit tertiaire, trouvent alors, à la Maison de l'habitat, une oreille attentive, qui saura les conseiller et les orienter vers ce qui correspond le mieux à leurs besoins d'ordre

techniques, financiers ou juridiques.

Dans les Hautes-Alpes, elle a ouvert ses portes début 2021. Située sur le boulevard Pompidou à Gap - elle est également présente à Briançon - elle héberge actuellement des agents de l'ADIL, du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), du SOLIHA et du Département des Hautes-Alpes. Ces agents accueillent uniquement sur rendez-vous et sont notamment présents pour présenter les différents programmes ainsi que les aides mises à disposition par le Département. Et il faut dire qu'elles sont nombreuses, et souvent peu connues, d'où l'intérêt d'avoir une structure comme la maison de l'habitat où tout est centralisé. Au-delà des

conseils que l'on peut obtenir en appelant le numéro unique qui lui est dédié, il est également possible d'avoir des réponses via le site internet de la Maison de l'habitat ou en se déplaçant lors des permanences organisées sur le territoire. Depuis mars, c'est environ 350 appels par mois qui sont traités par les agents. 60 % d'entre eux concernent des questions liées à la rénovation énergétique, 25 % traitent de sujets variés (principalement juridiques) et 3 % sont liées à la nécessité d'adaptation du logement à l'âge ou au handicap. Des chiffres qui montrent clairement la volonté des Haut-Alpins de vivre dans des habitations plus confortables et respectueuses de l'environnement.

M.B.



## PRIX DE LA CATÉGORIE BÂTIMENT PUBLIC ET PRIX DES LECTEURS DU DAUPHINÉ LIBÉRÉ

# Quand l'extension de la mairie et le paysage ne font plus qu'un

Lorsqu'il a fallu agrandir la salle du conseil municipal, qui sert aussi pour les mariages, la mairie de Puy-Sanières a décidé que le projet serait en parfaite osmose avec le paysage qui l'entoure. L'idée était de créer une ouverture vers l'extérieur, pour pouvoir contempler la nature, tout en respectant cet environnement grâce à l'utilisation de sources non énergivores.

À Puy-Sanières, les élus se sont interrogés : comment agrandir la mairie sans dénaturer le lieu et son paysage ?

Pour revaloriser l'ensemble depuis l'extérieur, la paysagiste Caroline Bellot a transformé l'espace entre la mairie et le pré en théâtre de verdure. Depuis l'intérieur, grâce à une baie vitrée, le paysage fait partie intégrante de la salle. Votés sous la mandature de Valérie Rossi, ancienne maire devenue conseillère départementale, les travaux pour agrandir la salle du conseil municipal, également salle des mariages, se sont achevés cet été. Cette extension doit permettre d'accueillir le public dans cette salle essentielle. Mais, cela n'a pas été fait à n'importe quel prix. Grâce aux indemnités et aux subventions, l'espace de 354 000 euros hors taxes n'a coûté que 5 000 euros à la municipalité. Et même à ce prix, rien n'a été laissé de côté.

### Installation d'une baie vitrée pour se réchauffer

Pour Harold Klinger, architecte de l'agence des territoires de montagne, avec ce système de vitrage qui donne le



Pour Harold Klinger, architecte de l'agence des territoires de montagne, avec ce système de vitrage qui donne le paysage à voir, c'est « un peu comme si on avait coupé la pièce en deux ». Photo Mairie de Puy-Sanières

paysage à voir, c'est « un peu comme si on avait coupé la pièce en deux ».

Cette ouverture sur la vallée crée un esthétisme naturel, qui permet même un changement de décor au fil des saisons, mais elle a surtout un « avantage énergétique ». L'hiver, en laissant passer les rayons du soleil, la baie vitrée devient

une sorte de « grand radiateur naturel ». L'isolation biosourcée, assurée par de la laine de bois, permet quant à elle de contenir la chaleur. Il n'est donc plus nécessaire de faire fonctionner les radiateurs électriques, sans arrêt. « Comme on a une température assez constante, il suffit d'allumer les radiateurs

une heure ou deux avant la réunion, ça suffit ! », indique l'actuel maire, Bruno Paris.

En été, les vitrages sont protégés par une avancée de toiture, il n'y a pas non plus besoin d'un système de climatisation... De quoi faire économiser pas mal d'énergie !



Grâce aux indemnités et aux subventions, l'espace de 354 000 euros hors taxes n'a coûté que 5 000 euros à la municipalité. Photo Mairie de Puy-Sanières



L'isolation biosourcée, assurée par de la laine de bois, permet de contenir la chaleur. Photo Mairie de Puy-Sanières



## PRIX DE LA CATÉGORIE RÉNOVATION DE MAISON INDIVIDUELLE

# Conserver le cachet tout en isolant

Ce n'est un secret pour personne, le temps n'agit pas en faveur des constructions. Lorsque l'entretien devient une nécessité, comment faire pour engager des travaux respectueux de l'environnement sans dénaturer les fondations premières, qui font le charme de l'édifice ? Bernard Leterrier et Corinne Clivio ont relevé le défi, et réussi.

« C'est une maison de maître faite de pierres, probablement récupérées dans le Rabioux », raconte Bernard Leterrier. Le problème c'est qu'il n'y a alors aucune isolation... De quoi jeter un froid dans la maison !

En 1986, Bernard Leterrier et Corinne Clivio font l'acquisition d'une bâtisse, à Châteauroux-les-Alpes. Un bâtiment patrimonial qui a vu le jour 66 ans plus tôt, en 1920. Il a donc fallu entreprendre des travaux. Le couple a alors commencé par changer les fenêtres, avant d'installer un chauffage central avec chaudière à gaz et refaire l'isolation du toit. Après ces premières rénovations, Bernard et Corinne ont décidé de s'atteler à l'isolation extérieure, avec certaines

exigences : Il s'agissait d'isoler la maison pour économiser l'énergie, et réchauffer l'intérieur, mais il fallait aussi que les matériaux utilisés respectent l'environnement... Et la maison devait garder son cachet. Difficile, mais pas impossible

### Extérieur isolé... Et cachet conservé !

Pari réussi grâce à Eco2scop ! La coopérative a pour spécialité d'utiliser des matériaux biosourcés, obtenus à partir de matières renouvelables d'origine végétale ou animale. Pour Mathieu Beth, cogérant de la coopérative, « il était intéressant de montrer que le bâti ancien peut être isolé par l'extérieur tout en conservant son cachet ». Pour cela, les façades ont été travaillées avec de la laine de bois et une ossature bois.

### Une note de gaz divisée par deux

Pour empêcher les remontées d'eau par infiltration, du liège a été intégré au bas des murs. Le maître d'ouvrage a aussi eu recours à une nouvelle technique isolante contenant un mélange de billes de lièges et de chaux, également utilisé pour recou-

vrir la totalité des façades. Malgré ces nombreux ajustements, la maison a gardé sa touche historique. Les décors d'origine autour des fenêtres et sous le toit ont donc été redessinés.

Maintenant, avec une note de gaz divisée par deux, l'espace est même devenu encore plus chaleureux qu'il ne l'était auparavant.



Ce bâtiment patrimonial a vu le jour en 1920. Photo CAUE

## PRIX DE LA CATÉGORIE RÉNOVATION D'HÉBERGEMENTS COLLECTIFS

# Le VVF club adapté à son environnement

Dans les années 70, le VVF club essentiel Les Alpes du Sud sort de terre. C'était le temps des vacances pour tous et de la quatrième semaine de congés payés. L'espace, qui n'avait jamais été rénové depuis sa création, l'a été en 2018. Ces travaux ont permis une meilleure intégration à l'environnement.

En 2018, suite à un appel à projets du ministère de la Transition écologique, la commune de Saint-Léger-les-Mélèzes, propriétaire, a décidé de lancer une réhabilitation du lieu. Démarche qui lui a même valu d'être récompensée en tant que lauréat du projet « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ». Deux éléments lui ont permis d'obtenir cette reconnaissance : l'adaptation à son environnement et la baisse considérable de sa consommation énergétique. Depuis la rénovation, le VVF s'intègre dans l'environnement grâce à

l'installation, à l'extérieur, d'un parement en pierres et d'un bardage bois, en mélèze des Alpes. Avec le

changement des menuiseries et la fermeture des terrasses par des baies vitrées, le soleil devient une source

d'énergie. Cette réhabilitation a aussi permis l'installation d'une couverture en bois et d'une chaudière à gaz dans le bâtiment d'accueil.

### « Il n'y a quasiment plus besoin de se chauffer »

Seize logements ont aussi été entièrement refaits. Ils comprennent désormais des installations plus confortables, mais surtout plus économiques. Grâce à l'isolation par l'extérieur, les radiateurs électriques ont été remplacés par des radiateurs rayonnants et régulés, permettant ainsi de maintenir et répartir la chaleur sur l'ensemble du volume de la pièce. « Il n'y a quasiment plus besoin de se chauffer », se réjouit le maire, Gérard Martinez.

Finalement, la commune a pu réaliser « des bâtiments aux normes, dans l'esprit du développement durable et faire des économies d'énergie », conclut l' élu.



Avec le changement des menuiseries et la fermeture des terrasses par des baies vitrées, le soleil devient une source d'énergie. Photo CAUE.



## PRIX DE LA CATÉGORIE INFRASTRUCTURES

# Un parking fondu dans son environnement

**Implanté entre l'avenue Guillaume-Farel, la rue Ernest-Cézanne et le boulevard du Général-de-Gaulle, le parking de la Providence est parfaitement intégré à son environnement urbain et historique. Pour la ville de Gap, cet espace est « une réponse adaptée aux différents besoins afin de conserver le centre-ville vivant, fonctionnel et attractif ».**

Nécessité fait loi ! L'une des raisons qui a poussé la ville de Gap à construire le parc de stationnement de la Providence est qu'il lui fallait un espace pour permettre aux futurs résidents de la Providence, aux résidents de l'Ehpad et du centre hospitalier intercommunal des Alpes du Sud (Chicas), de stationner leur véhicule en toute tranquillité.

« Le parc de stationnement est implanté à proximité immédiate et à la vue de l'ancien couvent de la Providence [...], dans le respect et la mise en valeur de ce patrimoine remarquable du XIX<sup>e</sup> siècle, il nous a paru indispensable que le parc soit plus éloigné et le moins visible possible », explique l'architecte en charge du projet, François Dufayard. « Une large part a été donnée au



Au total, 700 véhicules, répartis sur six niveaux, vont pouvoir être accueillis dans ce parking semi-enterré. Photo CAUE

développement durable, avec un important accompagnement paysager en périphérie du bâtiment et le traitement paysager de la dalle de couverture », détaille l'architecte. Une toiture-terrasse végétalisée de 2 500 m<sup>2</sup> a été installée et des capteurs photovoltaïques, placés sur la verrière, permettent « une produc-

tion d'énergie participant à la recharge des batteries des voitures électriques ». Pour ce qui est des dépenses énergétiques, elles ont, elles aussi, été réduites. Une sonde photosensible permet notamment d'asservir la mise en route automatique des luminaires pour coller aux besoins réels en fonction de

la pénombre extérieure. Au total, 700 véhicules, répartis sur six niveaux, vont pouvoir être accueillis dans ce parking semi-enterré de 16 200 m<sup>2</sup>. Une question d'utilité, mais pas que. Pour la Ville, il était tout aussi nécessaire que ce parking soit en parfaite adéquation avec l'environnement qui l'entoure.

## PRIX DE LA CATÉGORIE AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

# Privilégier le cadre de vie

**Vieillissant, plus tellement agréable à vivre, et surtout devenu dangereux pour les résidents et le personnel, avec la circulation des véhicules au cœur de l'établissement, le site du Bois de Saint-Jean de l'ADSEA 05 (Association départementale pour la sauvegarde des enfants et des adultes des Hautes-Alpes) avait besoin d'une bonne cure de jeunesse.**

« Le parti pris a été radical pour ce projet », annonce d'emblée François Dufayard, architecte en charge de la maîtrise d'œuvre. Face au constat de la vétusté et de la dangerosité d'un site vieillissant, l'ADSEA de Gap a choisi de réorganiser l'ensemble des 8 000 m<sup>2</sup> son établissement. Voiries, stationnements, placette, jardin d'agrément... Tout y passe. Construits sans isolation et très abîmés, les bâtiments ont aussi eu droit à un ravalement de leurs façades et toitures, réalisés depuis

l'extérieur.

La route principale, traversant le cœur du site, a donc été déplacée pour contourner par le nord les

bâtiments, laissant la place à un tout nouveau mail piéton arboré pour l'ombrage, bordé de gazon en lieu et place des trottoirs et éclairé

désormais par des LED. La placette, quelques aménagements plus tard, trouve ainsi toute sa place, marquant l'entrée principale.

Un espace de stationnement neuf, hors de vue, a été créé, portant la capacité à 133 places, soit 50 de plus pour les besoins d'usage.

Après la route évacuée et les piétons rassurés, les travaux ont permis la création d'un jardin à la place d'un ancien parking.

Cet espace ensoleillé offre aux promeneurs un lieu calme, entre les bâtiments, au cœur du site.

Enfin, il était indispensable d'isoler les bâtiments. Réalisée par l'extérieur, l'isolation en menuiserie aluminium, bardage de terre cuite, bois de mélèze et stratifié, supprime les ponts thermiques.

Réaménagé, ce site offre à présent un cadre de vie sécurisé, confortable avec un centre réservé aux piétons, propice aux rencontres et calibré pour durer des dizaines d'années.



Cet espace ensoleillé offre aux promeneurs un lieu calme, entre les bâtiments, au cœur du site. Photo CAUE



## PRIX DE LA CATÉGORIE BÂTIMENT AGRICOLE

# S'intégrer dans le paysage rural

Depuis 2017, Maëva Chevalier a repris la ferme familiale à Chorges. Pour améliorer le confort de ses vaches, elle a décidé de construire un bâtiment de 700 m<sup>2</sup>.

« Mon oncle devait partir à la retraite et j'avais décidé de reprendre cette ferme bovine. Je l'ai toujours beaucoup aidé et j'ai passé un bac professionnel au lycée agricole des Emeyères suivi d'un BTS afin de pouvoir m'installer le jour venu. » Et afin d'assurer le confort de ses 35 vaches allaitantes de race limousine et d'améliorer ses conditions de travail, elle a entrepris de faire construire un bâtiment de 700 m<sup>2</sup> au soubassement en béton.

## Charpente et bardage en bois local

La charpente et le bardage en bois des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence ont été décidés en accord avec des valeurs de développement durable. Une construction qui s'intègre bien dans le paysage, sur un terrain en pente, bordé de grands arbres et de haies. Une construction issue des constats effectués lors de ses stages en entreprise. « Dans ces exploitations, j'ai vu ce qui allait et ce qui n'allait pas ; ce que je voulais et ce que je ne voulais



La charpente et le bardage en bois des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence ont été décidés en accord avec des valeurs de développement durable. Photo CAUE

pas et j'ai fait un mélange de tout pour un bâtiment qui corresponde à mes besoins », indique l'éleveuse. Elle a choisi de laisser le côté sud ouvert car les vaches avaient l'habitude de vivre à l'extérieur. « Elles n'étaient jamais malades mais ce hangar leur permet de

gagner en bien-être. Je peux toujours fermer le côté sud si besoin », précise-t-elle, avant d'ajouter : « Avant les vaches mangeaient en libre-service. Là, elles gaspillent moins le foin. » Et afin de réaliser ce bâtiment agricole, Maëva Chevalier a demandé aux entre-

preneurs locaux de travailler pour elle. « Nous avons également travaillé en auto construction, en famille », sourit l'agricultrice qui se dit « fière et contente de cette réalisation. »

Marie-Anne BOURGEOIS

## PRIX DE LA CATÉGORIE MAISON INDIVIDUELLE NEUVE

# Une maison à énergie positive

Construite dans le quartier Crève-cœur, cette maison individuelle s'intègre dans son environnement arboré, situé en terrasse au-dessus de Gap. Avec toujours l'objectif de construire pour durer, la société Archibat 05 a rendu un logement plus producteur d'énergie que consommateur.

« Il était primordial pour nous de valoriser la vue et de rendre performante la consommation d'énergie », détaille Marc Gaillard, architecte, gérant d'Archibat 05 et maître d'œuvre de ce projet.

Commandé par un couple pour être installé dans le lotissement de Crève-cœur, ce logement individuel de 150 m<sup>2</sup> offre désormais à ses habitants le confort de matériaux naturels, associé à une vue imprenable mise en valeur par de grandes surfaces vitrées. « La structure de la maison et l'ossature des murs sont en bois, avec les poutres apparentes, qui permettent de créer avec aisance de grandes

baies vitrées, prolongées par une terrasse tournante le long de trois façades », décrit Marc Gaillard. Un ensemble qui permet à la maison de s'insérer « naturellement » dans un paysage collinaire arboré et relevé par quelques touches d'acier galvanisé à l'extérieur.

## Une maison qui produit plus qu'elle ne consomme

Afin de compléter l'esprit "nature" de la construction, le garage est doté d'un toit terrasse végétalisé et le sous-sol est partiellement enterré. L'autre volonté du projet : rendre l'habitation très faiblement consommatrice d'énergie, se conjugue aussi au naturel. Pour réaliser l'isolation des murs et du toit, le constructeur a utilisé de la laine de bois, combinée à de bons apports solaires passifs, pour atteindre une étanchéité à l'air de 0.37 m<sup>3</sup>/(h.m<sup>2</sup>). Le tout est rehaussé d'une production d'électricité par panneaux photovoltaïques, installés sur la toiture.



Pour réaliser l'isolation des murs et du toit, le constructeur a utilisé de la laine de bois. Photo CAUE

Ce dispositif permet au logement d'afficher une consommation de -67kWhEP/m<sup>2</sup> par an. Et en fait une maison à énergie positive, puisqu'elle

produit plus qu'elle ne consomme. Cette maison exemplaire existe aujourd'hui et elle est faite pour durer.

T.D.



## INTERVIEW

# « Le Grand prix : un outil de valorisation et de promotion »

**Le président du Département des Hautes-Alpes, Jean-Marie Bernard, et le président du CAUE, Arnaud Murgia reviennent sur les enjeux de ce Grand prix de la construction durable dans les Hautes-Alpes.**



Jean-Marie Bernard. Photo Guillaume FAURE

**Quelle est l'importance de ce Grand prix ?**

**Arnaud Murgia.** Le Grand prix, c'est le moment où l'on se retrouve tous autour de la table pour synthétiser le travail d'une année. L'idée est de mettre en avant ce qui se fait de mieux dans les Hautes-Alpes en construction, en durabilité et en architecture. Nous avons des architectes de grand talent dans le département. L'aménagement de notre espace n'est pas infini et en ce qui concerne la construction durable, nous voulons être exemplaires. On n'imagine pas la durabilité des matériaux et des bâtiments de la même manière, en ville et en montagne voire en haute montagne.

**Jean-Marie Bernard.** Le développement durable et la transition énergétique sont un axe prioritaire de cette nouvelle mandature. Le Département, dans son rôle d'aménageur et d'animateur du

territoire, entend toujours mieux accompagner les transitions en cours – en matière de production d'énergies, de sobriété énergétique, de rénovation de l'habitat... Le Grand prix départemental s'inscrit dans cette démarche puisqu'il est un outil de valorisation et de promotion des porteurs de projets et des différents acteurs de la construction et de leur savoir-faire.

**Comment peut-on développer davantage la construction et la rénovation durables dans le département ?**

**A.M.** Nous avons des initiatives publiques et privées qui sont étonnantes par leur beauté mais aussi par l'innovation très forte des architectes accompagnés de certaines entreprises.

Et notamment sur la manière de travailler le bois, l'aération naturelle, les nouveaux modes d'isolation et de chauffage, les bâtiments et l'intégration paysagère. Nous voulons valoriser le circuit vertueux de la construction entre nos entreprises locales et nos architectes et dire qu'il fonctionne bien. Notre responsabilité est de trouver les moyens de tirer la construction vers le haut et de la rendre accessible même sur les matériaux. Dans un département comme le nôtre, où un certain nombre de matériaux naturels sont disponibles, nous avons notre carte à jouer d'autant plus que nous avons des savoir-faire locaux. En structurant nos filières, je suis convaincu que nous arriverons à faire quelque chose de très bien, notamment celle du bois qui est une filière d'excellence pour les Hautes-Alpes.

**J.-M.B.** D'une part, le Département est intransigeant dans les

critères de construction et de rénovation de son patrimoine bâti. Nous veillons à l'utilisation de matériaux bio sourcés, à la performance énergétique, ...D'autre part, à travers la Maison de l'habitat, nous aidons et accompagnons les particuliers dans leurs projets de rénovation ou de construction de bâtiments : aides techniques, administratives, financières, ...

Le Département soutient également les collectivités locales dans leurs projets de rénovation des bâtiments publics en accordant une importance toute particulière aux critères environnementaux. Nous mobiliserons tous les leviers possibles pour soutenir la construction durable dans les Hautes-Alpes.

**Pouvez-vous nous parler de ce partenariat entre le Département et le CAUE ?**

**A.M.** Le Département porte l'ensemble des services liés à l'environnement et le CAUE a toujours été une petite structure souple, dynamique et efficace constituée d'architectes et d'urbanistes qui sont là pour épauler les particuliers sur la pré-programmation et les communes pour l'ingénierie et l'aménagement du territoire lorsqu'elles s'engagent sur des dossiers de maîtrise d'oeuvre ou des concours.

**J.-M.B.** À l'origine, le Grand prix départemental est issu d'une action du plan climat. Aujourd'hui, il permet de répondre à nos objectifs de sobriété énergétique, efficacité et production d'énergie renouvelable, tout en offrant une très belle vitrine sur ce qui se fait de mieux sur notre territoire en matière de construction. Il permet de découvrir de

très beaux exemples à suivre.

**Quels sont les enjeux à venir ?**

**A.M.** Nous avons des pépites incroyables portées par des particuliers en termes de maison autonome et d'intégration paysagère. Il faut rendre ce mode de construction accessible aux particuliers, aux constructeurs et aux aménageurs publics, notamment aux bailleurs. Il ne faut pas que cette construction durable soit réservée à des projets d'élite. Le logement concerne tout le monde et en montagne, on a froid partout de la même manière !

**J.-M.B.** Rendre accessible et diffuser à tous nos concitoyens les techniques de construction et de rénovation durables. Favoriser de nouveaux projets autant pour les Haut-Alpins que pour nos collectivités locales. Et susciter des vocations chez les acteurs de la construction. Comme il le fait dans tous les domaines, le Département sera un accompagnateur depuis l'élaboration des projets, un soutien technique, un conseil en matière de montage financier des dossiers et un partenaire pour co-financer les travaux.



Arnaud Murgia. Photo Guillaume FAURE